



## Principe

La conception et la construction de bâtiments accessibles sont réglementées dans leur ensemble par différents dispositifs juridiques, notamment par les législations en matière de droit social ou de construction et de génie civil, lesquelles font partie intégrante de l'arsenal juridique public. Les législations suivantes, même si elles ne se réfèrent pas directement à la conception et à la construction de bâtiments, ont une portée générale:

- **À l'échelle internationale**

La Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées:  
«... promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées...» (Article 1, Convention relative aux droits des personnes handicapées).

- **En Allemagne**

La Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne, paragraphe 3, phrase 2:  
Nul ne doit être discriminé en raison de son handicap.

- **En Suisse**

La Constitution fédérale de la Confédération suisse, Art. 8 Égalité:  
1. Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.  
2. Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.

- **En Autriche**

La Loi constitutionnelle fédérale, Art. 7:  
Tous les citoyens de la Fédération sont égaux devant la loi. Les privilèges tenant à la naissance, au sexe, à l'état, à la classe et à la religion sont exclus. Nul ne doit être discriminé en raison de son handicap. La République (Fédération, Länder et les communes) affirme son engagement à assurer l'égalité de traitement des personnes handicapées et non-handicapées dans tous les domaines de la vie quotidienne.

## Mise en œuvre

La mise en œuvre de projets de conception et de construction accessibles est décrite dans les normes de construction et les réglementations qu'elles régissent. Par exemple, la Loi sur l'égalité des personnes handicapées en Allemagne.

Contenu correspondant: Les bâtiments publics doivent être construits de manière à être accessibles, selon les règles généralement reconnues de la technique.

## Définition de «accessible»

Le principe d'accessibilité se rapporte encore uniquement au groupe ciblé des personnes handicapées. Comment expliquer cela? Des rapports et des expertises surtout en Allemagne et en Europe révèlent que l'accessibilité (DIN 18040, norme de constructions accessibles) s'effectue dans l'intérêt de toutes les personnes et non d'un certain groupe de personnes présentant des exigences particulières. L'on sait ainsi qu'un environnement accessible est absolument nécessaire pour environ 10% de la population, nécessaire pour environ 30 à 40% et confortable pour 100%.

Selon la réglementation allemande sur la construction standard (MBO): «Les bâtiments sont dits accessibles lorsqu'ils sont accessibles et utilisables de manière généralement courante par les personnes handicapées, sans difficulté particulière et par principe sans assistance extérieure.»

---

### Coûts supplémentaires

Les coûts supplémentaires relatifs à l'accessibilité pour des bâtiments neufs de petites tailles représentent, selon des études menées en Suisse, env. 1,5 à 4% des coûts de construction. Des dispositions dérogatoires s'appliquent lorsque les travaux en faveur de l'accessibilité représentent 20% des coûts supplémentaires. Ces dispositions dérogatoires sont utilisées en particulier pour les constructions anciennes.

---

### Promotion

En Allemagne il y a la possibilité d'une subvention KfW pour réduire les barrières pour chacun, produit promotionnel 455.

[https://www.kfw.de/inlandsfoerderung/Privatpersonen/Bestandsimmobilie/F%C3%B6rderprodukte/Altersgerecht-Umbauen-Investitionszuschuss-\(455\)/](https://www.kfw.de/inlandsfoerderung/Privatpersonen/Bestandsimmobilie/F%C3%B6rderprodukte/Altersgerecht-Umbauen-Investitionszuschuss-(455)/)

---

### Normes

La norme DIN 18040 avec les parties 1 (bâtiments publics) et 2 (habitations) fait autorité en Allemagne. Comme elle n'a toutefois pas été adoptée dans tous les Länder, elle n'est pas en vigueur sur tout le territoire.

En Suisse, il s'agit de la norme SIA 500 (SN 521500).

En Autriche, des normes B 1600-1603.

Ces normes décrivent et réglementent entre autres pour les portes, les caractéristiques suivantes:

- Largeurs de portes
- Espace libre devant la porte
- Hauteur des poignées de porte
- Force d'ouverture
- Hauteur des seuils de porte, etc.

Avec toujours comme principe d'éviter les seuils et les butées de porte au sol.

---

### Exigences envers les portes extérieures

Les portes extérieures sont soumises à la norme produit européenne EN 14351-1. Ces portes doivent notamment être conformes aux exigences prescrites par les normes de classification EN 12207/08/10. L'attestation relative à l'étanchéité à l'air, à la pluie battante et à la déformation en cas de vent s'effectue selon les normes de contrôle EN 1026/27 et 12211.

Les butées de porte au sol et les seuils de porte ne sont pas autorisés par les normes d'accessibilité (DIN 18040/SIA 500/ÖNORM B 1600-1603). S'ils sont indispensables du point de vue technique, ils ne doivent pas dépasser 20/25 mm de hauteur.

Les exigences envers les portes extérieures relatives à l'étanchéité contre la pluie battante selon la norme produit EN 14351 pouvaient être résolues jusqu'à présent uniquement avec des seuils-butoirs ou très rarement avec des modèles ne présentant quasiment aucun seuil mais des rigoles de drainage.

---

## Les solutions Planet

La société Planet a développé Planet X3, un joint à abaissement pour porte extérieure. Il s'agit d'un joint de sol pour portes extérieures, facile à monter, économique, à abaissement automatique qui répond à toutes les exigences de la norme produit EN 14351-1 pour les portes extérieures, en matière d'étanchéité à l'air et à la pluie battante.

Avec Planet X3, les portes extérieures n'ont plus de seuil, elles sont accessibles et absolument étanches à la pluie battante.

Planet X3 avec son seuil zéro peut être utilisé de par sa simplicité pour les constructions neuves ainsi que pour les rénovations, notamment pour faire en sorte que les portes existantes n'aient plus de seuil.

---

## Universal Design

Universal Design est un concept de design international qui conçoit des produits, des appareils, des environnements et des systèmes de façon à ce que ceux-ci puissent être utilisés par le plus grand nombre de personnes possible sans autre aménagement ni spécialisation. Les facteurs de conception se décrivent en 7 principes. .

Planet X3 avec son seuil zéro répond aux principes suivants::

Le **principe 1** prescrit une possibilité d'utilisation par toutes les personnes, indépendamment de leurs aptitudes.

→ Un seuil zéro ne constitue aucun obstacle et peut être utilisé par tous.

Le **principe 2** permet une utilisation même lorsque la personne dispose de possibilités très individuelles.

→ Un seuil zéro ne constitue aucun obstacle et peut être franchi par tous.

Le **principe 3** doit permettre une utilisation aisée et intuitive.

→ Un seuil zéro n'est plus perçu comme un véritable seuil.

Le **principe 6** requiert un effort physique faible.

→ Un seuil zéro ne requiert aucun effort physique supplémentaire.

**Planet X3 avec son seuil zéro répond ainsi aux principes Universal Design.**

---